

SSPP : objectifs stratégiques du comité à l'horizon 2020

Le comité de la SSPP fixe pour les années à venir les objectifs stratégiques prioritaires suivants:

- La SSPP défend les intérêts de ses membres et se mobilise en faveur d'une rémunération adéquate de leurs prestations de psychiatrie et de psychothérapie.
- La SSPP s'engage pour une collaboration interprofessionnelle en faveur de soins psychiatriques adaptés aux besoins et aux demandes des personnes atteintes de maladie psychique.
- La SSPP promeut l'image de la psychiatrie et du psychiatre.

Pour atteindre ces objectifs :

- Elle s'implique activement dans les thèmes déterminants en psychiatrie et dans le débat sur la politique de santé.
- Elle entretient des contacts étroits avec les principaux leaders d'opinion et l'ensemble des interlocuteurs déterminants du domaine de la santé mentale.
- Elle maintient des standards élevés, tant dans le domaine des l'activité en psychiatrie et en psychothérapie que dans la formation postgraduée et continue.
- Elle communique de manière ouverte, fait circuler l'information tant à l'interne qu'à l'extérieur de la société et implique ses membres dans les activités de l'association.
- Elle propose des prestations exclusives de services et de conseil à ses membres, notamment dans les domaines tarifaires et des assurances.
- Elle se mobilise pour une relève jeune, qualifiée et en nombre suffisant.
- Elle s'efforce de regrouper le plus grand nombre possible de psychiatres au sein de l'association professionnelle.

Adopté par le comité SSPP lors de sa réunion du 16 juin 2016.